

La qualification aux fonctions de maître de conférences

Section 87 – Sciences biologiques fondamentales et cliniques

Pour qui ?

Titulaires d'un doctorat ou équivalent dans une des disciplines suivantes :

Personnels de pharmacie dans le domaine de la santé animale ou humaine en : Bactériologie - Biochimie fondamentale et clinique - Biologie cellulaire - Biologie moléculaire - Biologie du développement et de la reproduction - Biotechnologies - Biothérapies - Génétique moléculaire - Hématologie - Immunologie - Mycologie médicale - Parasitologie - Sciences végétales et fongiques - Virologie

Comment candidater ?

Le calendrier des étapes ci-dessous est publié annuellement sur [Galaxie](#)

① Procédure ANTARES : Enregistrement des candidatures sur Galaxie

⚠ 1 seule session par an !

Constituer son dossier sur Galaxie :

- **Titre complet de la thèse** et établissement d'obtention, suivi d'une succession de mots-clés spécifiques à la thématique développée
- **Formation post-doctorale** : la thématique, le lieu, ainsi qu'une succession de mots clés spécifiques à la thématique développée.

Spécificités de la section :

- Les candidats doivent être attentifs au fait que le champ des compétences de la section 87 recouvre **seulement des disciplines pharmaceutiques**

Deux rapporteurs seront ensuite attribués au dossier : leurs noms et coordonnées seront mis en ligne sur ANTARES

② Transmission des pièces sur votre espace personnel Galaxie

Une fiche de synthèse est à envoyer aux 2 rapporteurs directement par mail. Celle-ci est disponible sur le [site de la section CNU](#)

Pièces à fournir :

- **Diplôme du doctorat et copie du rapport de soutenance** (comportant la liste du jury et la signature du président)
- **CV présentant les activités de recherche, enseignements et publications scientifiques**
- **Exemplaire d'au moins 2 articles publiés dans des revues internationales et signés en 1^{er} ou 2^{ème} auteur**, avec mention des impacts factors. Pour les candidats ayant passé leur thèse depuis au moins 5 ans, le nombre pourra être porté à 5

Spécificités de la section :

- Ajouter une **description des travaux scientifiques, des activités d'enseignement et des responsabilités administratives et collectives** dans un document d'au moins 4 pages et de moins de 20 pages. Les enseignements doivent être détaillés (attention il faut un minimum 20h équivalent TD au cours des 5 dernières années)

③ Mise en ligne des résultats sur Galaxie

Les dossiers sont présentés à l'ensemble des membres de la section par les deux rapporteurs qui ont étudié séparément le dossier. Un débat, dont la teneur est confidentielle, est organisé à partir des rapports entendus. Les membres votent et la qualification est acquise en cas de nombre de voix positives supérieur à la majorité absolue.

Liens utiles

[Arrêté du 11 juillet 2018](#) relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification

[Arrêté du 11 juillet 2018](#) relatif à la procédure d'inscription après deux refus sur les listes de qualification